

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

Séance du 6 février 2025

Membres en exercice : 11	Le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 16 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ABBADIE, le Maire.
Présents : 8	
Excusé : 1	
Excusé Représenté : 2	Présents : Jean-Marc ABBADIE, Yves ASELMAYER, Patrick BATTISTON, Jean-Luc DUMAS, Marie-Sylvie LATAPIE, Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Nathalie ESTEREZ.
Votants : 10	Excusé, Représenté : Eric BOYER procuration à Jean-Marc ABBADIE, Didier VERGÉ procuration à Patrick BATTISTON
	Excusé : Dorian GALCÉRA
	Secrétaire de séance : Nathalie ESTEREZ

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier procès-verbal, lequel est approuvé à l'unanimité.

Nathalie ESTEREZ est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 18h30.

Ordre du jour

- * Point RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
- * Loyer tondeuse Ferrari
- * Réseaux bâtiment Réserve
- * Recensement INSEE
- * Assurance statutaire 2026-2029
- * Prestation archives
- * Règlement relatif à l'affouage
- * Demande DGFIP : création d'une provision pour créances douteuses
- * Point demandes d'urbanisme
- * Point Budget 2025
- * Location du presbytère
- * Questions diverses.

1 – Point RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Dans le cadre de l'adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées et de la nomination d'un délégué à la protection des données (DPD), Yves ASELMAYER présente le dossier, qui est également pris en charge par notre secrétaire.

2 – Loyer tondeuse Ferrari

Monsieur le Maire donne la parole à Alain MOYNET, qui lit le courrier reçu de CAPITOLE FINANCE, offrant à la commune la possibilité d'acquérir le bien pour la somme de 198.25 euros.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et mandate le maire pour procéder à l'opération.

3 – Réseaux - bâtiment Réserve du Pibeste

Monsieur le Maire lit le courrier reçu du président du SIVU concernant l'alimentation de la station de relevage « de la porte des Vallées ».

Une réunion a eu lieu le 10 janvier dernier avec les membres du SIVU et de la CCPVG.

Il a été convenu que la CCPVG étudierait la solution électrique pour le relevage, prendrait contact avec le SDE pour l'éclairage public, et assurerait l'entretien du merlon (tonte, taille haie).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

4 – Recensement population - INSEE

Monsieur le Maire donne la parole à Alain MOYNET qui présente une synthèse du dernier recensement de la population.

Il souligne une diminution du nombre d'habitants, en raison du vieillissement.

Malgré nos relances auprès de l'INSEE pour que soit prise en compte la population résidant à l'année dans les campings, aucune réponse favorable n'a été reçue.

5 – Assurance statutaire 2026-2029

Monsieur le Maire lit le courrier du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées, qui invite les collectivités à participer au marché public relatif aux assurances couvrant les risques statutaires.

Le conseil municipal donne son accord unanime et mandate le maire pour instruire le dossier.

6 – Adhésion prestation archives

Monsieur le Maire lit le courrier du Centre de gestion concernant une prestation relative aux archives communales.

Le coût de cette prestation s'élève à 5 jours de travail, à raison de 200 € par jour, soit un total de 1000 €.

Le conseil municipal donne son accord unanime et mandate le maire pour instruire le dossier.

7 – Affouage

Le Maire présente un résumé de la procédure d'affouage menée en collaboration avec l'ONF (M. Camel) et les garants.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tarif forfaitaire de 12 €/m³ pour des lots d'environ 5 m³, avec une durée d'exploitation d'un an, après quoi les lots non utilisés seront remis à la vente.

L'affouage devra respecter le règlement en vigueur ainsi que les prescriptions spécifiques. Le rôle d'affouage sera affiché en mairie.

Le tirage au sort des lots aura lieu le 6 mars 2025 à 18h30, et les affouagistes devront être présents pour signer le règlement.

Le Conseil approuve à l'unanimité la démarche d'affouage.

8 – Demande DGFIP : création d'une provision pour créances douteuses

Le Maire fait lecture du rapport du trésorier, qui informe que les créances restant à recouvrer jusqu'à l'exercice 2022 inclus s'élèvent à 689,71 € pour le budget de l'eau et de l'assainissement.

Il est proposé de provisionner la dépréciation des créances douteuses de plus de 2 ans.

Le conseil donne son accord unanime.

9 – Protection sociale Complémentaire - santé

Le Maire lit le courrier du Centre de gestion, qui propose la participation au marché pour le risque complémentaire santé.

À partir du 1er janvier 2026, la participation de la collectivité deviendra obligatoire, à hauteur d'un minimum de 15 € bruts par mois et par agent.

Dans un premier temps, le conseil donne son accord unanime pour le lancement de la consultation en vue d'une convention de participation pour la mutuelle santé avec le CDG.

10 – Dossiers urbanisme

Monsieur le Maire fait lecture de plusieurs demandes reçues en Mairie :

- Demande de l'acquéreur d'un lot de M. Jacques HABAS (rue de Poumes) concernant l'installation d'un container maritime. Après avis du service instructeur, cette demande a été abandonnée.
- Demande de M. Eric PRAGNERE relative au canal d'évacuation d'eau entre sa propriété et la Commune. Après analyse et conseil de l'ADAC, il n'est pas donné de suite favorable. En effet, ce canal, dont la commune assure l'entretien gratuitement, joue un rôle essentiel dans l'écoulement des eaux pluviales. Par conséquent, la commune souhaite en conserver la propriété et la gestion dans son intégralité.
- Le conseil donne son accord pour aménager un accès à la parcelle (châtaigneraie) de Poumes, en respectant le tracé actuel du chemin.
- Demande de M. Eric PRAGNERE concernant le point d'apport volontaire des déchets. Après avis du service concerné, sa proposition n'a pas été retenue.

11 – Course du Pibeste intégral

Monsieur le Maire lit le courrier reçu de l'association « des montagnards argelésiens » concernant la course du Pibeste intégral, prévue le samedi 10 mai prochain.

Le conseil municipal donne son accord pour l'accès au bâtiment du massif du Pibeste et attribue une subvention de 200 €.

12 – Location du presbytère

Le Maire informe le Conseil Municipal de la signature du bail relatif au presbytère avec l'ensemble paroissial, pour un montant de 300 € TTC par mois.

Le Conseil Municipal approuve la location du presbytère, situé au 3 chemin de Catibère, à l'association Diocésaine, 7 place Joffre, 65400 Argelès-Gazost, pour un loyer mensuel de 300 € TTC, à compter de janvier 2025.

La délibération n°2019/11, concernant la facturation des consommations des fluides (eau, gaz, électricité), s'applique également à cette location. L'association prendra en charge ces consommations, en supplément du loyer, conformément aux modalités prévues dans cette délibération.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

13 – Renouvellement du matériel informatique

Le conseil donne son accord à l'unanimité et mandate M. le Maire pour suivre le dossier.

14 – Inauguration de la centrale photovoltaïque ENERCOOP

Monsieur le Maire informe le Conseil que le raccordement de la centrale Enercoop est prévu pour le 17 avril 2025.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et mandate M. le Maire pour suivre le dossier, y compris la signature du bail, dont le montant du loyer s'élève à 600 € TTC par an.

15 – Repas des aînés

La date choisie est le dimanche 16 mars chez Pierre d'Agos, avec l'accord unanime du conseil.

16 – Marché des assurances (2021-2026)

Dans le cadre du renouvellement du marché des assurances et suite à la visite de M. VARIS, assureur, le conseil a décidé de patienter jusqu'à la date du renouvellement avant de le recontacter.

17 – Programme d'Investissement - Budget 2025

Travaux de finalisation du contrôle du forage du réseau AEP

Le financement de cette opération se répartit de la manière suivante :
Coût total des travaux : 10 230,09 € (H.T)

- DSIL – État (17 %) : 1 739,00 €
- Autofinancement (83 %) : 8 491,09 €

Réfection du mur de soutènement devant la Mairie

Le financement de cette opération se décompose ainsi :

Coût total des travaux (H.T) : 8 942,30 €

- Fonds d'Aménagement Rural (FAR) : 2 683 € (30 %)
- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 2 683 € (30 %)
- Autofinancement : 3 576,30 € (40 %)

18 – FAR 2024

Il a été décidé d'utiliser une partie des fonds restant de la subvention attribuée par le Département, après leur transfert vers l'opération [Remplacement de la porte d'entrée (Mairie) et du rideau métallique (atelier communal)].

Ces fonds, d'un montant de 8 050 € seront utilisés pour acheter trois radiateurs électriques destinés à la salle des fêtes. Cette décision vise à améliorer le confort thermique de la salle pour les événements à venir.

Le Maire a été autorisé à procéder à l'achat des équipements nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de l'abattoir de LUZ-SAINT-SAUVEUR
- Travaux – INEO-ENEDIS
- Raccordement maison Fonteneau

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30

Liste des délibérations du conseil municipal du 6 février 2025

Nom	Fonction	Signature
<i>ABBADIE Jean-Marc</i>	Maire	
ESTEREZ Nathalie	Conseillère municipale Secrétaire de séance	